REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES FINANCES

Kinshasa, le

Le Directeur Général

N.I.F.: A 0707219 F

COMMUNIQUÉ OFFICIEL N° 01/ 036 /DGI/DG/DESCOM/PPM/2023

LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS RAPPELLE À TOUTES LES PERSONNES PHYSIQUES RÉMUNÉRÉES PAR UN TIERS DE DROIT PUBLIC OU DE DROIT PRIVÉ QUE PAR LETTRE N° 0721/CAB/MIN/FINANCES/FIS/CNB/2023 DU 29 MARS 2023, SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DES FINANCES AVAIT ACCORDÉ UN MORATOIRE DE TROIS MOIS POUR LA SOUSCRIPTION DE LA DÉCLARATION RÉCAPITULATIVE ANNUELLE DE L'IMPÔT PROFESSIONNEL SUR LES RÉMUNÉRATIONS (IPR), DONT L'ÉCHÉANCE ÉTAIT FIXÉE LE 30 MARS 2023.

À CET EFFET, L'ÉCHÉANCE DE SOUSCRIPTION DE CETTE DÉCLARATION POUR L'EXERCICE FISCAL 2023/2022, QUI DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DES FICHES DE PAIE ÉTABLIES PAR L'EMPLOYEUR CONFORMÉMENT AU MODÈLE PRESCRIT PAR LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR, INTERVIENT **LE 29 JUIN 2023.**

AUSSI, L'ADMINISTRATION FISCALE INVITE-T-ELLE TOUTES LES PERSONNES PHYSIQUES CONCERNÉES PAR CETTE OBLIGATION À RETIRER LE FORMULAIRE DE DÉCLARATION AUPRÈS DES CENTRES D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES DU LIEU DE LEUR RÉSIDENCE OU À LE TÉLÉCHARGER À PARTIR DU SITE WEB DE LA DGI À L'ADRESSE SUIVANTE : www.dgi.gouv.cd.

S'AGISSANT D'UN EMPLOYÉ QUI A CHANGÉ D'ADRESSE D'HABITATION PAR RAPPORT À L'ANNÉE DE PERCEPTION DES RÉMUNÉRATIONS, LA DÉCLARATION DOIT ÊTRE RETIRÉE ET SOUSCRITE AUPRÈS DU CENTRE D'IMPÔTS SYNTHÉTIQUES CORRESPONDANT À SA NOUVELLE ADRESSE.

LA DÉCLARATION RÉCAPITULATIVE ANNUELLE DE L'IPR DOIT ÊTRE SOUSCRITE SOIT SUR SUPPORT PAPIER, SOIT PAR VOIE ÉLECTRONIQUE À TRAVERS LA PLATEFORME « I-IMPÔTS EMPLOYÉ », MÊME EN CAS DE NON PAIEMENT, DE PAIEMENT PARTIEL OU DE RETARD DE PAIEMENT DES RÉMUNÉRATIONS.

Adresse : Croisement des avenues des Marais et Haut-Congo • Kinshasa/Gombe • RDC • B.P. 8613 Kinshasa I
E-mail: secretariatsuitedgi@gmail.com • Site web : www.dgi.gouv.cd • Tél. : (+243) 828 115 555 - (+243) 828 135 555

EN CAS DE NON-RESPECT DE CETTE OBLIGATION, IL SERA APPLIQUÉ À L'EMPLOYÉ DÉFAILLANT UNE AMENDE CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION FISCALE EN VIGUEUR.

FAIT À KINSHASA, LE 19 JUIN 2023

POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL EN MISSION,

KABWA KALUME Henri Maurice
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT